



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2019/18h30-19h30

Lieu : Le Hub, Rue des Terreaux 7, 2000 Neuchâtel,

Les personnes excusées sont mentionnées.

1. PV de l'assemblée générale du de 2018

Le PV est accepté sans commentaire.

2. Rapport du président et d'activités

Diego Fischer présente le rapport annuel, voir annexe.

3. Rapport du caissier

Michel Favez, le caissier, explique les mouvements de l'année. Le bénéfice 2018 est de frs 1'417.35, la fortune au 31.12.2018 est de frs 22'740.09.

Il est proposé de liquider le compte chez Postfinance et de travailler uniquement avec la Banque Alternative. Cette proposition rencontrant un accueil favorable des membres présents, Michel Favez va s'en occuper.

4. Rapport des vérificateurs

Monsieur André Philippe Méan fait lecture du rapport des vérificateurs (MM Beljeant et Méan), dans lequel les vérificateurs attestent que les comptes sont justes et remercient Michel Favez pour son travail.

5. Décharge du comité et du caissier

Décharge est donnée au comité et au caissier à l'unanimité.

6. Election du comité

Comme il n'y a aucune nouvelle proposition, le comité actuel (MM Fischer, Perret, Favez) est réélu à l'unanimité.

7. Election des vérificateurs

Monsieur André-Philippe Méan et Pierre-René Beljean sont élus vérificateurs pour une nouvelle année, avec les remerciements de l'assemblée.

8. Informations sur le programme et le budget 2019

Diego Fischer donne quelques pistes pour des nouvelles activités pour 2019 et 2020. Des membres présents suggèrent de faire du lobbying/pressing pour que dans le cadre du programme d'assainissement des bâtiments de l'état un maximum d'énergie solaire soit installé. Aussi, il est suggéré que la SSES pourrait s'engager dans le cas d'un vote populaire sur la nouvelle loi sur l'énergie en 2020.

9. Divers

Des membres présents suggèrent que le montant actuellement sur le compte Postfinance (aux environs frs 6660) soit investi dans des parts de Coopsol. A l'unanimité, les membres présents soutiennent cette proposition. Le caissier est instruit de souscrire 13 parts à frs 500 pour un total de frs 6'500 auprès de Coopsol.